



人权理事会
普遍定期审议工作组
第三十八届会议
2021年5月3日至14日

根据人权理事会第16/21号决议附件第5段提交的国家报告*

比利时

* 本文件印发前未经正式编辑。



一. 导言

(建议 138.53)

1. 在第二轮普遍定期审议期间，普遍定期审议工作组在 2016 年 1 月举行的第三十二届会议上审议了比利时的情况。比利时接受了 232 项建议中的 187 项。此后，比利时努力确保落实所接受的建议。2020 年 4 月，比利时主动提交了一份报告，汇报了 2019 年 12 月与利益攸关方就比利时第二轮普遍定期审议期间所接受建议的落实情况举行信息和对话会议的情况。这份报告被认为是比利时第二轮普遍定期审议的自愿中期报告。¹

二. 报告编写过程和方法

2. 本报告是为比利时的第三轮普遍定期审议而编写的。根据人权理事会第 17/119 号决定提出的一般准则，本报告载有自上次审议以来比利时人权状况的发展情况，以及落实第二轮普遍定期审议期间接受的 187 项建议的进展。

3. 联邦外交公共服务部负责协调这份国家报告的编写工作，包括联邦实体在内的各有关当局参与了这项工作。报告草稿于 2021 年 1 月 12 日提交给承担保护人权任务的非政府组织和独立机构。政府已注意到其意见，并在修订报告草稿时考虑了其中一些意见。

4. 在这次会议上，这些利益攸关方就若干主题发表了意见。总体而言，报告受到了欢迎，尽管关于 2019 冠状病毒病危机及其后果的章节被认为过于粗略。关于某些主题，利益攸关方对联邦政府和联邦实体缺乏具体措施或明确承诺感到遗憾。利益攸关方特别强调指出在设立国家防范酷刑机制和国家人权机构方面拖延的问题。最后，利益攸关方注意到，本报告仅限于 2016 年普遍定期审议期间接受的建议。

5. 应当回顾的是，比利时王国是一个联邦制国家，比利时的联邦制是合作联邦制。联邦一级与联邦实体(的规范)之间没有等级区分。如果某一实体的规范可能损害另一实体的利益或权力，则应启动事先协商程序，或进行主要由宪法法院负责的事后司法审查。联邦实体也可以在某些领域开展合作，在必要时还可以与联邦政府进行合作，这种合作可以通过正式协议加以规定。²

三. 改进关于保护的规范框架和结构

(建议 138.1-138.52、139.1、139.6、140.1)

6. 自上次普遍定期审议以来，比利时继续努力确保执行国际人权条约。关于打击暴力侵害妇女行为及家庭暴力的《伊斯坦布尔公约》于 2016 年 3 月 14 日批准，2016 年 7 月 1 日生效。自 2016 年以来，比利时批准了 7 项公约³ 和 1 项议定书⁴，继续支持在其国内法律制度中落实劳工组织的规范框架。

7. 比利时批准或加入了与人权有关并规定了报告程序的 8 项国际条约⁵ 和 2 项任择议定书⁶。2016 年至 2020 年间，比利时向条约机构提交了 7 份报告⁷。目前，比利时是没有逾期报告的国家之一。此外，比利时还接受了这 8 项条约规定的个人申诉权。

8. 比利时所有议会通过了一项批准条约的法律，以确保执行《禁止酷刑和其他残忍、不人道或有辱人格的待遇或处罚公约任择议定书》。然而，其批准还需要建立考虑到国家体制特点的国家防范酷刑机制。

9. 根据现有独立机制对《禁止酷刑公约任择议定书》标准进行的初步分析，为建立这样一个机制提出了若干假设。最受重视的假设是以一个或多个现有机构为基础，并制定与其他机构的合作方式。为此，正在与全体利益攸关方(剥夺自由场所的主管部门、现有独立机制、非政府组织)进行磋商，以期向政策制定者提出建议。随后，各个政府应当作出体制选择，以期建立允许交存批准书的有效机制。

10. 比利时已在联邦和联邦实体一级设立保护和促进人权的部门机构，这些机构具有专门任务。其中，跨联邦机会平等与反种族主义和反歧视中心这一独立机构已根据《巴黎原则》被授予 B 级地位。

11. 然而，比利时政府已承诺建立一个国家人权机构，该机构将覆盖全国各地的所有基本权利并符合《巴黎原则》，从而使该机构被授予 A 级地位。在这一框架内，联邦实体也有可能建立自己的人权机构。2019 年投票通过了关于设立联邦保护和促进人权机构的法律，⁸ 加速了这一进程。

12. 联邦保护和促进人权机构确保在联邦一级全面覆盖所有人权，因为由联邦政府处理的事项属于该机构的职权范围(例如，该机构可以处理有关反恐、表达自由、经济和社会权利以及工商企业的问题)。该机构具有剩余管辖权(所有尚未由现有独立机构处理的事项)，这项权力应当在人权平台会议上与现有的保护人权独立机构合作行使。该机构还将覆盖更加广泛的主题，超越了主要按照部门进行的解读。

13. 这项法律还为联邦保护和促进人权机构的跨联邦化提供了必要的法律基础，使该机构得以按期成立。这项法律规定设立一个协商委员会，并要求每个保护和促进人权的独立部门机构派一名代表担任该委员会成员。联邦政府和各联邦实体之间有必要就合作协定进行谈判。

14. 最后，具体而言，理事会成员已予任命，从而得以招聘工作人员，这项工作正在进行中。为使联邦保护和促进人权机构有效运作，议会为其拨出了款项，并批准了 2021 年预算草案。虽然仍需经过若干步骤才能实现建立符合《巴黎原则》的联邦保护和促进人权机构的雄心，但可以确定的是，设立这一机构的工作在朝着这一方向真正加速前进。

四. 在实地促进和保护人权以及上一次审议的后续行动

A. 基本保障和剥夺自由

(建议 138.75-138.83、139.7、139.11-139.13、139.16-139.17、140.26-140.27)

15. 已经在司法领域进行了若干改革，以便改善给予公民的基本保障。

16. 首先，自 2011 年就获得律师的权利进行改革(Salduz 改革)以来，立法机构 2016 年进一步扩大了这项权利：

- 在审讯期间获得律师协助的权利扩大到涉嫌犯有可判处监禁的轻罪并且未被剥夺自由的人(对于不应判处监禁的轻罪，也可自行要求获得协助)。
- 明确规定被逮捕者有权在 48 小时被捕期间的首次听证之前咨询律师，不得无故拖延。
- 被审前拘留者始终享有咨询的权利，并有权在审前拘留期间举行的所有听证中获得律师协助。
- 已规定在现场调查期间可以获得律师，现扩大到对质和辨认列队嫌疑人期间。
- 管理律师值班情况并供专业人员(律师、司法机构和警察机构)使用的网络应用程序获得了法律依据，并立即获得了由司法部门提供的稳定资金。

17. 第二，比利时继续实施旨在改善拘留条件的改革，主要措施是减少监狱人口。只有长期结构改革才能有系统地改善监狱生活条件。这些结构改革是根据三个方向启动的：

- 对建筑物进行干预：问题主要涉及 19 世纪建造的旧监狱、约 15 所拥有符合现代标准拘留条件的新建和(全部或部分)翻新监狱。改革是根据若干总体规划实施的，这些规划旨在通过新建和翻新建筑同时解决过度拥挤问题和改善拘留条件。在这方面，总体规划 3 是在更广泛的拘留视角下执行的，如建设开放式的基础设施或拘留所。一项法律举措⁹ (2019 年 2 月生效)涉及广义的基础设施，制定了新的标准，如囚室大小、家具类型以及卫生设施，在翻新和新建建筑时将考虑这些标准。
- 改善被拘留者的个人状况：“原则法”¹⁰ 的适用使拘留条件有所改善(被拘留者有权穿着自己的服装，确保探视，囚室内配备电话，拘留规划等)。
- 解决过度拥挤问题：以各项举措为基础，从总体上减少监狱人口(促进社区服务、缓刑、电子监控等拘留替代办法)，使监狱人口减少了 15%(从近 12,000 名被拘留者减至约 10,500 名)。

18. 在其他监狱完全(或部分)关闭或容量大幅减少的同时，采取了一些行动通过建设新监狱或翻修项目来扩大监狱容量。此后，监狱过度拥挤现象大幅减少，但并未消失，监狱人口仍然有所浮动(2014 年有近 11,800 名被拘留者，2020 年为 10,800 名)，而监狱容量有所减少(从 2014 年的 10,300 人减至 2020 年的 9,200 人)。

19. 第三，对被拘留者的关怀活动进行了广泛改革，无论是在法律层面(新的法律)、战略层面(新的愿景)或操作层面(新的基础设施)。这一改革围绕“关怀之路”的理念进行，可以根据使用者的发展变化来调整所提供的关怀，确保这些有复杂问题的弱势者融入社会。具体而言，采取了六大举措：(1) 增设新的接收名额；(2) 采取措施，使被拘留者在关怀网络/路线中的流动更加畅通；(3) 通过一项法律，重新规定拘留条件；(4) 制定具体政策，在联邦实体一级为被拘留者提供支持；(5) 在所有有关当局之间加强协商；(6) 维持现有的监狱社会保护部门

和精神病学附属设施(监狱内被拘留者逐渐减少对其他有精神问题的被拘留者具有积极影响,所提供的资源可以逐渐转向他们)。

B. 执法部队尊重人权的情况

(建议 138.74、139.8-139.10、140.24-140.25)

20. 比利时禁止族裔定性。警察机构继续高度重视警务人员对这方面的严格法律框架的遵守以及作为关键要素的培训,以防止这方面的一切滥用职权行为。因此,在各种培训中探讨了广义的族裔定性主题。¹¹ 在地方一级,若干警区组成的“多元化”网络正在围绕族裔定性起草一份行为守则。还采取了一些举措,通过科学研究评估族裔定性禁令在比利时的遵守情况。¹²

21. 比利时政府拥有对警务进行独立外部监督的机制,这项机制是围绕三个法定权力机关一级的机构组织的(行政机关一级为联邦警察和地方警察监察总局,由内政部长和司法部长管辖;立法机关一级为警务监督常设委员会,由议会管辖;司法机关一级为主管刑事犯罪诉讼的独立机关)。警察机构中还进行内部监督。这些不同行为者可以从互补的不同角度对警方遵守法律框架和保护人权规定的情况进行有效监督。

22. 任何警察在履行职责时滥用职权,如实施虐待或过度诉诸武力,无论是否基于某种形式的歧视,均应受到处罚,包括刑事处罚。这类处罚由上述主管当局负责,并按照现有程序执行。

C. 种族主义和不歧视

(建议 138.57-138.70、138.107、138.109、138.113-138.114、138.126-138.128、139.3-139.5、140.4-140.6、140.8-140.19、140.21-140.22)

23. 在打击种族主义、种族歧视、仇外心理和相关不容忍行为的框架内,正在实施或已经完成若干旨在加强现有框架的法律层面举措。首先,2016年,一个由12名专家组成的委员会承担了评估2007年三部反歧视法的任务。¹³ 2017年2月,该专家委员会完成了第一份临时报告,其中载有33项建议,旨在改善立法的有效性和适用情况。正在起草纳入其中一些建议的法律条文。此外,在平等机构¹⁴的协助下,每年举行面向法官、警察联络员和劳动监察联络员的培训。联邦实体也拥有打击歧视和种族主义的坚实法律框架,近年来在必要情况下得到了加强。若干联邦实体针对各自的反歧视立法建立了评估系统。¹⁵

24. 第二,关于在打击种族主义和歧视方面采取的政策,有若干举措值得关注。2019年6月,在国家一级宣布了非洲人后裔十年。2019年10月3日和4日,在制定国家反种族主义计划的背景下,与联合国人权高级专员办事处合作举行了民间社会协商。2020年2月19日,联邦政府、语区和大区决定设立反种族主义部际会议。这一部际会议于2020年9月25日通过了一项启动说明,其中规定了国家反种族主义计划的基本原则和战略目标。2021年打击种族主义跨联邦计划的启动工作正在进行中。

25. 在联邦实体一级,弗拉芒政府的融合政策主张在共享和包容的社会中共处,新移民通过为社会作出积极贡献实现融入,通过消除社会障碍实现机会平等。打

击歧视和种族主义是 2020-2024 年平等机会和融合横向计划的诸多目标之一。法语语区的 2014-2019 年反歧视行动计划侧重于以下三个目标：青年的平等和多样性，媒体、文化和新媒体的多样性，公共行动的一致性。将在打击种族主义跨联邦计划的框架内，以与减贫计划保持一致的方式在 2019-2024 年立法中保持这一势头。瓦隆大区的 2019-2024 年政策宣言表示将通过一项新的减贫和减少不平等的战略计划，并特别关注多重歧视问题。此外，还将采取旨在加强外国人融入的措施，如打击工作场所歧视。瓦隆政府希望以此提高对打击种族主义和歧视，包括基于出身的歧视的重视。在布鲁塞尔首都大区，政府 2019 年 2 月通过了 2019-2020 年反种族主义行动计划。具体而言，这项大区行动计划包括 2019 年和 2020 年将要开展的 23 项行动。在这一框架内，2018 年 10 月 25 日法令旨在加强打击获得住房方面的歧视。在弗拉芒大区，2018 年 7 月 20 日的打击私人房屋租赁市场歧视行动计划是打击私人房屋租赁市场歧视的具体手段。

26. 各级政府均就针对社团部门和/或地方当局的项目发起征集，目的是制定打击种族主义和歧视的项目并促进多样性。

27. 关于社会团结，弗拉芒政府在过去五年间为若干项目提供了资金，这些项目涉及打击歧视和种族主义、融合、包容和文化间对话。弗拉芒 2015-2019 年减贫行动计划也有助于加强社会团结，还于 2020 年 9 月 25 日通过了一项新计划。地方当局、组织和公民之间密切合作，鼓励公民积极参与城市清洁和安全事务并采取行动打击(在线)仇恨言论。对瓦隆大区 2014-2019 年社会团结计划进行了评估，目前的 2020-2025 年方案有 196 项计划，目标是减少不稳定和不平等，促进建设团结社会。此外，2016 年和 2018 年对外国人融入政策进行了审查。目的是通过加强社会专业支持来促进融入过程，使新移民实现更加有效的自力更生。瓦隆大区为该大区境内的游民和罗姆人调解中心提供了用于罗姆人融入项目的补助金，这一项目包括向无家可归的罗姆人家庭提供援助和支持。最后，布鲁塞尔首都大区在法典中引入了流动住房概念。布鲁塞尔《住房法典》第九篇规定，“流动住房”是一种“体面住房”(第 191 条)。此外，在布鲁塞尔大区还制定了机会平等诊断性测试，这项测试可以测量某项政策决定对不同目标群体成员的不同潜在影响。

28. 在提高认识方面，2019 年 3 月 21 日发起了一项联邦反种族主义运动，通过在社交媒体和火车站播放视频来谴责种族陈规定型观念。2016 年 5 月，比利时罗姆人国家联络点在欧盟委员会的支持下建立了比利时罗姆人国家平台。该平台是比利时所有利益攸关方与罗姆人社区之间的参与性对话平台，使公共行为者认识到罗姆人社区面临的困难。

29. 在联邦实体一级，弗拉芒语区和弗拉芒大区自 2016 年以来发起了三次提高认识运动。第一次的主题是在总体上反对歧视和偏见，第二次的主题是反对工作场所歧视，第三次的主题是在青年部门反对种族主义、歧视和社会排斥。法语语区与基层行为者、青年协会、终身教育协会和打击种族主义协会合作，于 2017 年发起了一项以“你值得更好的”为题的提高认识运动，并于 2019 年再次发起这项运动。根据 2018 年 3 月 8 日的一项法令，今后至少每两年举行一次打击种族主义运动。德语语区宣布 2017 学年为学校文化间对话年，以便制定打击一切形式歧视的教育行动。此外，还与跨联邦机会平等与反种族主义和反歧视中心和一些社会组织举办了两个学习日：2018 年主题为打击一般歧视，2019 年主题为打击仇恨言论。融入和移民咨询中心开展了若干宣传和提高认识运动，以促进多

样性和尊重，同时谴责种族主义和仇外心理，并促进融合和跨文化性。布鲁塞尔首都大区于 2017 年开展了反对种族主义的提高认识运动。这一运动针对的是劳动力市场、互联网、住房以及进入舞厅和咖啡馆等方面的种族主义陈规定型观念。

30. 关于打击工作场所歧视，最近将监督权扩大到了联邦一级。2018 年 1 月 15 日法律在《社会刑法典》引入规定，社会监察员可以就工作场所歧视进行情景测试。此外，通过了 2019 年 2 月 11 日皇家法令，以便为希望对有风险群体采取积极行动的私营部门雇主提供法律确定性。在打击年龄歧视方面也采取了若干行动。跨联邦机会平等与反种族主义和反歧视中心 2016 年开展了一项反对工作中的偏见和歧视的运动。2019 年发行了一本小册子，详细解释了立法以及跨联邦机会平等与反种族主义和反歧视中心能够为歧视的受害者提供哪些帮助。

31. 比利时各级政府开发了打击歧视 LBGBTQI+ 群体以及更广泛的弱势群体的工具。在大区一级，弗拉芒大区的打击工作场所歧视行动计划侧重于提高认识、自我监管、监督和处罚。通过部门公约以及给服务券企业拨打匿名电话的行动计划实施了自我监管。强化监督是由弗拉芒社会监察局进行的。在本届议会期间将对行动计划进行评估。在这一基础上还将采取其他措施，包括通过部门公约和一项提高认识运动。在布鲁塞尔首都大区，2017 年 11 月 16 日法令授权大区劳动监察员进行歧视测试，如情景测试和匿名购物。与此同时，大区多样性工具改革于 2020 年 1 月 1 日生效。目的是使企业认识到多样性问题，打击歧视，在定罪时采取纠正措施以及引入一项部门方法。此外，布鲁塞尔防范和安全机构加强了安全和防范行为者的反歧视培训，并为这一领域的许多社区项目和协会项目提供了资金。在瓦隆大区，修订关于打击某些形式歧视的 2008 年 11 月 6 日法令的 2019 年 5 月 2 日法令在总体上加强了对歧视的预防、打击以及对其提起诉讼和予以处罚的可能性，包括细化和明确了各种形式的歧视，扩大了相关的受保护标准清单，并将保护扩大到更广泛的公众。瓦隆政府的 2019-2024 年政策宣言规定引入一项组织情景测试机制的法律框架。

32. 关于仇恨犯罪，司法部长和内政部长以及检察长委员会的通报(COL 13/2013)是关于对这类罪行的调查和起诉的一项主要文书。在这一框架内，一个行为者网络主要负责评估其日常实施情况，在警察局、司法机构和社会监察局举行了提高认识培训，并且正在采取措施改进歧视和仇恨犯罪的申诉登记工作。2020 年 1 月举办了一次讲习班，召集了民主人权办、欧洲联盟基本权利署以及这一领域的国内专家，以查明仇恨犯罪登记方面的漏洞和差距，并分析可能的解决办法。仇恨犯罪登记问题工作组负责实施根据这次讲习班提出的建议。此外，2019 年 3 月 5 日法律允许在根据有关反种族主义、反歧视、否认种族灭绝和性别歧视的法律定罪后可以采取缓刑措施的情况下，更多地采用替代措施。

33. 联邦政府工作人员条例第 8 条规定，联邦政府工作人员不仅在行为中有义务保持中立和平等待人，在外表方面也是如此。弗拉芒政府 2019-2024 年协议明确规定，弗拉芒公务员在与公民直接接触时，不得佩戴哲学、宗教、政治或其他信仰的外部标志。地方政府可以自行规定其服务的中立性。在私营部门，如果企业中有一贯和系统的中立性政策，这项政策在客观上合理，即其目的合法，并且实现这一目的的手段是适当和必要的，则雇主可以禁止展示宗教、哲学和政治标志。除非在非常严格的条件下，不允许专门单独禁止佩戴头巾。这项禁令的依据

是欧洲理事会 2000 年 11 月 27 日第 2000/78/CE 号指令和比利时 2007 年 5 月 10 日反歧视法。

D. 性别平等和对妇女的歧视

(建议 138.54-138.55、138.105-138.106、138.110-138.112、139.2)

34. 比利时继续努力消除工资差距。近年来，关于同工同酬的 2012 年 4 月 22 日法律的具体实施有助于提高所有部门职能分类的质量并加强三级(国家、部门和企业)协商中关于同工同酬的社会对话的质量。¹⁶ 缩小养老金差距也是当务之急。

35. 统计研究也是一项重要因素。男女平等问题研究所每年都会更新工资差距的数据。2018 年对这项方法进行了深入审查。经过修订，2019 年发表了新数据。开展了普及和传播新方法的工作，以使大众对其有所了解。

36. 为解决担任战略和领导职位的妇女人数不足的问题，比利时自 2011 年起还在各个公共和私营部门采取了强制性配额法。¹⁷ 这项立法对增加妇女任职人数产生了重大影响：2008 年至 2017 年，在上市公司和国有企业董事会任职的妇女比例由 8.2% 增至 26.8%。¹⁸

37. 关于跨性别者的 2017 年 6 月 25 日新法于 2018 年 1 月 1 日生效。¹⁹ 自该日起，跨性别者无须满足某些医学条件就能正式更改登记的性别和名字。比利时还于 2018 年 5 月启动了 2018-2019 年打击歧视 LGBTI 群体跨联邦行动计划。²⁰ 这项计划是在此前 2013 年两项计划的基础上制定的。

38. 在比利时，法律规定以横向方式将性别问题纳入所有领域和各级政府。在联邦一级，2007 年 1 月 12 日的性别平等主流化法主要规定了在每个议会任期内实施一项性别平等主流化计划。已经对上一项联邦性别平等主流化计划(2014-2019 年)进行了评估。²¹ 评估表明取得了切实进展，不过今后还有进步空间。新的联邦政府成立之后，2020-2025 年计划正在制定中。最后，为应对卫生危机，对比利时 COVID-19 疫情的性别层面进行了分析。

E. 性别暴力

(建议 138.56、138.84-138.95、138.133、139.14、139.22、140.28-140.29)

39. 关于《伊斯坦布尔公约》执行情况的中期报告²² 和国家报告²³ 概述了在 2015-2019 年打击性别暴力国家行动计划框架内采取的各项举措。各联邦实体在 2020 年制定了行动计划。²⁴

40. 通过修订(COL 04/2006²⁵、COL 04/2017²⁶)或通过(COL 06/2017²⁷)若干通报加强了刑事政策。修订了关于在发生家庭暴力的情况下暂时禁止居留的立法，以便为其利用提供便利。²⁸ 启动了跟踪警报试点项目，使受害者能够迅速通知救助服务机构，在合作伙伴之间进行的暴力风险评估工作使一项新通报(COL 15/2020²⁹)得到通过。

41. 弗拉芒语区通过设立家庭正义中心以及对复杂和高风险的家庭内部暴力案件采取连锁办法的项目制定了多学科整体办法。自 2017 年以来，瓦隆大区专业接

待中心的数量从 15 个增至 20 个，2017 年在布鲁塞尔首都大区建立了一个新的接待中心。

42. 两个残割女性生殖器官多学科支助中心被延长至 2022 年 3 月。比利时还在 2018 年对该国残割女性生殖器官普遍程度的估计情况进行了一项新的研究，³⁰ 并向专业人员提供了工具和培训，其中包括与医学会合作编写的一份报告守则。³¹

43. 2017 年建立了三个性暴力支助中心。³² 联邦政府 2020 年 6 月批准扩大性暴力支助中心的规模，使其数量从 3 个增至 10 个。³³

44. 外国人事务管理局向合作伙伴通报了其做法，包括关于专门庇护所的做法，并根据宪法法院 2019 年 2 月 7 日第 17/219 号法令调整了其程序。³⁴

F. 儿童权利

(建议 138.96、138.116、139.15)

45. 全国各地为打击一切形式的暴力侵害儿童行为采取了许多措施。比利时提交条约机构的各项报告介绍了这些措施。³⁵ 在联邦一级加强了立法框架。³⁶ 弗拉芒语区侧重于制定连锁方法，并建立了各个家庭正义中心，目的是在同一场所向面临家庭内暴力问题的家庭提供迅速和充分的援助。司法程序始终与援助程序协调进行。在各个语区开展了提高认识运动，以打击针对儿童的性暴力和性虐待。³⁷ 在两个语区内设立了关于性虐待和性骚扰问题的匿名交谈服务，对倾听儿童热线³⁸ 和儿童救助服务(法语语区)加以补充。³⁹ 为更好地了解虐待情况进行了若干研究。⁴⁰ 此外，各个语区还采取了部门和跨部门举措，以保护和促进未成年人的身完整。⁴¹

46. 消除儿童贫困仍是一个重要关注领域。⁴² 第三个联邦消除贫困计划(2016-2019 年)的目标包括减少儿童贫困。这一目标是正在起草的第四个联邦计划的优先事项之一。一个干预方向是家庭贫困，通过鼓励地方协商平台来解决贫困的结构性原因。此外，还向公共福利中心⁴³ 提供了补助金，以便对贫困儿童进行干预。此外，各个语区和大区制定了若干对儿童贫困具有影响的计划。⁴⁴ 在实施 2015-2019 年弗拉芒消除贫困计划时，特别关注有年幼子女的家庭。⁴⁵ 新的 2020-2024 年行动计划正在制定中。此外，2015-2019 年弗拉芒青年政策和儿童权利计划也将减少儿童贫困作为目标。2020 年，法语语区通过了第一个消除贫困计划。法语语区制定了一项消除贫困和儿童贫困的全面协调战略。⁴⁶ 2015-2019 年儿童权利行动计划也纳入了消除儿童贫困的措施。⁴⁷ 此外，法语语区、瓦隆大区 and 布鲁塞尔首都大区目前正在对接待设施的组织进行重大改革，主要目的是改善所有儿童的利用。在瓦隆大区，在 2016-2019 年儿童权利行动计划的实施中，并通过 2015-2019 年瓦隆大区消除贫困计划的几项重点，开展了为最缺乏保障的家庭，特别是单亲家庭提供支助的项目，提高他们对享有权利的认识。即将试行一项贯穿各领域的瓦隆大区消除贫困计划，以便采取措施支持缺乏保障的单亲家庭。

47. 比利时认为，无论在何种情况下，以教育名义诉诸暴力都是不可接受的，并对家庭等环境中的体罚采取全面办法(预防、惩处、向家庭提供支持和援助)。⁴⁸ 已有若干适用的刑事和民事规则。⁴⁹ 为使比利时民事立法符合《欧洲社会宪章》第 17 条，启动了一项讨论。

G. 宗教或信仰自由

(建议 138.108)

48. 比利时关于宗教事务和有组织的世俗主义事务的基本原则载于《宪法》。

49. 比利时的制度是由联邦当局承认宗教和非宗教哲学组织。天主教、新教、犹太教、圣公会、伊斯兰教、东正教以及有组织的世俗主义受到承认。宗教或非宗教哲学组织与民事当局之间的关系以互不干涉内部事务和相互独立原则为基础。没有得到承认的宗教和非宗教哲学可以自由信奉其宗教或提供其非宗教精神援助，并表达其观点。

50. 这些宪法原则的执行以宗教、非宗教哲学组织和政府的代表机构之间的对话为基础。巴黎和布鲁塞尔分别于 2015 年和 2016 年遭遇袭击之后，首相和司法部长决定召集受到承认的六种宗教和有组织的世俗主义(比利时目前唯一承认的非宗教哲学组织)的代表机构。这些会议表明，有必要设立一个长期对话场所，因此于 2017 年 5 月成立了对话委员会。该委员会每年举行两次会议，由首相和司法部长轮流主持，讨论法律和时事问题以及一些立法变化。

H. 残疾人权利

(建议 138.120-138.125、139.18-139.20)

51. 各级主管部门通过了以残疾人权利为重点的计划和战略。⁵⁰ 在联邦一级，2016 年联邦残疾问题行动计划中包括残疾人主流化的内容，行政机关通过这项内容致力于将残疾问题纳入其政策，还包括若干落实残疾人权利委员会建议的具体措施。各级权力机关还在执行《残疾人权利公约》的框架内进行了信息交流与合作。

52. 在机构一级，已经或正在设立咨询委员会，对 1967 年成立的国家残疾人高级委员会加以补充。⁵¹

53. 比利时正在继续努力推广全纳教育政策，旨在将更多的残疾儿童纳入普通教育系统。联邦实体强调应继续支持包容原则，但一些联邦实体希望循序渐进。提倡采取一种务实和现实的方法：在必要时采用特殊教育，在可能时采用全纳教育，以提供充分的社会和教育支持。⁵²

54. 各级权力机关在残疾人就业方面采取了大量措施。⁵³ 在联邦一级，社会监察员自 2018 年起可以在劳动力市场上使用“匿名电话”方式调查歧视问题而不泄露其身份。2019 年通过的一项新法律框架确保了雇主对残疾人等弱势群体采取积极行动的法律确定性。各联邦实体为提高残疾男女的就业率采取了各种措施。⁵⁴

55. 为改善物质环境、交通、信息和通信以及其他公众设施和服务的便利性采取了大量措施。⁵⁵ 各个政府实施了以残疾人无障碍为重点的行动和战略。⁵⁶

56. 在残疾人辅助决策机制方面，2013 年 3 月 17 日法律审查了无能力制度的基础，2018 年 12 月 21 日法律对将残疾人置于司法保护之下的程序进行了简化、现代化和信息化。这些法律优先考虑个人自主，只有(辅助性)且如果(相称性)其保护需要时，才会将个人置于司法保护之下。⁵⁷

I. 庇护和移民政策

(建议 138.132、138.134、139.21、139.23-139.26、140.34)

57. 获得医疗援助的权利是所有外国人(无论是否为非法居留)享有的基本权利。非法居留的外国人在无权获得物质接待的情况下仍然有权在需要时获得紧急医疗援助。相反,非法居留的外国人在有权获得物质接待的情况下有权获得享有与人类尊严相符的生活所必需的护理和医疗援助。如果非法居留的外国人出于递解出境目的被拘留在封闭式中心或外国人事务管理局管理的宿舍,则可获得其病情所需的医疗护理。所提供的护理类似于公共福利中心提供的紧急医疗援助,并符合“遣返”指令的规定。⁵⁸

58. 应当强调的是,孤身外国未成年人不会被拘留在封闭式中心。⁵⁹ 他们可以入住专门接收孤身外国未成年人的中心,这类中心不属于外国人事务管理局管辖。接收法对普遍禁止拘留规定了唯一一种例外情况,即外国人在边境自称未成年,但边境当局对其是否未成年产生严重怀疑。可将其拘留在边境的封闭式中心,拘留期限不超过 3 天(可延长一次),以核实其年龄。如果包括年龄检测在内的案卷材料显示当事人确实是未成年人,应在年龄检测通知后 24 小时内将其送至观察和转介中心,并遵循孤身外国未成年人的接收程序。

59. 立法规定,在非法居留的情况下,仅将拘留的可能性作为遣返程序中的最后手段,拘留时间应尽可能短,拘留环境应符合其需要。关于有未成年子女的家庭,比利时立法规定,原则上不应拘留有未成年子女的家庭,除非住宿地点符合此类家庭的需要。在实践中,根据下述国务委员会法令,持续拒绝在自愿离境制度内合作的家庭可以被转至一处住宿地点(开放式家庭宿舍或家庭识别和回返小组宿舍)。⁶⁰ 这项措施是比利时对拘留家庭的替代办法之一,其中规定了对自由的一定限制(如家庭中必须始终有一人留在家庭宿舍)。理论上,仅对不遵守广泛的低强制性措施分级制度的家庭(包括未成年子女)采取拘留的最后手段。拘留场所是符合家庭需要的住所,工作人员可以为其提供物质和福利方面的支持(如在提出要求或需要时约见医生或心理医生),或在必要程序中提供援助(如指定律师,解释程序,为联络各个行政和司法机构、外交和领事机关、非政府组织等提供便利),以及为遣返(自愿,需要或不需要辅助,或强制)做准备。自 2018 年 8 月以来,如果一个家庭在不遵守遣返计划条件的情况下单方面离开住宿地点,可将其拘留在封闭式家庭中心。这类中心符合家庭的需要,位于 127bis 封闭式中心内,但有单独的区域。自国务委员会 2019 年 4 月 4 日法令⁶¹ 决定暂停执行某些关于家庭中心制度的规定(由 2002 年 8 月 2 日皇家法令规定)以来,有未成年子女的家庭不再被关押在家庭中心。国务委员会在 2020 年 10 月 1 日的一项法令⁶² 中认为,工作人员在 6 时至 22 时之间可以无条件进入家庭住宿地点以及将儿童户外活动时间限制为每天两小时是非法的。国务委员会驳回了其他申诉,包括指责所涉皇家法令没有根据《欧洲人权公约》第 3 条和第 8 条明确规定家庭中心应免受可能造成严重损害的空气和噪音污染。为审议其他方式,已重新启动讨论。联邦政府的协议以及主管庇护和移民事务的国务秘书 2020 年 11 月 4 日的一般政策说明规定,不得将未成年人拘留在封闭式中心。

60. 在任何情况下都不得将外国人驱逐至面临违反不驱回原则情况的国家。这项禁令反映在关于外国人入境、居留、定居和驱逐的 1980 年 12 月 15 日法律的多项规定中。⁶³ 在执行驱逐之前,外国人会收到一份调查问卷,可以在其中表达

对驱逐的担忧。如果押送或驱逐出境的决定使第三国国民面临违反不驱回原则的情况，则暂时推迟驱逐。⁶⁴ 根据欧洲人权法院 2020 年 10 月 27 日判决，⁶⁵ 对这项程序进行了若干修改。引入了隐性庇护申请的做法，因此，即使有关个人没有申请庇护，难民和无国籍人总署也会进行国际保护调查。在移民部门内成立了一个专门小组，以协助工作人员评估《欧洲人权公约》第 3 条。

61. 对于每项驱逐决定，均可向外国人诉讼委员会申请撤销(和暂停执行)。如果立即执行驱逐可能造成难以弥补的严重损害，外国人诉讼委员会可以下令暂停执行(驱逐)。上述法律第 39/82 条第 2 款规定，“如果根据基本人权，特别是《欧洲人权公约》第 15 条第 2 款规定的不得减损的权利提出严肃抗辩，则满足后一项条件。”

J. 打击恐怖主义

(建议 138.71-138.73)

62. 威胁分析协调局在比利时反恐措施的执行中发挥关键作用，并在落实和尊重人权方面负有重大责任。该机构是一个独立机关，由一名法官领导，负责分析在比利时与恐怖主义和极端主义，包括极端化过程有关的威胁。

63. 2016 年恐怖主义袭击之后，批准了若干法律，以加强打击极端主义和反恐主义，同时纳入对人权的尊重。只有符合法律规定的实质性和程序性条件，才能采取限制性行政措施(旅行禁令、冻结财产等)，这些条件必须保障相称性原则。⁶⁶ 2016 年 7 月 21 日皇家法令为制定一项以透明方式执行这些原则的工具提供了法律基础：外国恐怖主义战士、仇恨宣传者、⁶⁷ 本土恐怖主义战士、潜在暴力极端分子和被判犯有恐怖主义罪行者的共享数据库。目的是在尊重隐私权的同时与安全部门共享相关信息。利用这项数据库工具可以建立不断发展变化和细致的个人形象，对相关个人进行威胁评估，并采取适当的后续行动。利用这项工具不仅能够以透明的方式不断交流信息，还可以采取适当措施，但尽可能减少其侵入性，从而具有相称性。此外，为保障个人的权利和自由，由独立监督机构监督安全部门(P 委员会)和情报部门(R 委员会)的行为。⁶⁸

64. 在具体任务⁶⁹ 中，可能会要求威胁分析协调局考虑暴力极端主义团体或个人的种族主义，可以对这些团体或个人采取适当行政措施。此外，这一机构还负责协调激进主义行动计划(R 计划)，目的是减少社会中的激进主义和极端主义。要打击恐怖主义和极端主义，包括激进化过程，首先应当发展包容性社会，防止社会问题演变为安全问题。R 计划于 2015 年更新，正在再次更新中，以便更好地结合惩处、预防和补救办法，并加强联邦政府、语区、⁷⁰ 大区、⁷¹ 城市、市镇内所有相关行为者之间的协同作用。经过更新的 R 计划加强了联邦、联邦实体和地方一级的各个当局之间的合作，在侧重于与恐怖主义或极端主义有关的预防、惩处和/或重新融入的部门之间建立建设性对话和相互信任。

K. 贩运人口

(建议 138.97-138.103)

65. 多年来，比利时政府一直致力于通过国家行动计划协调打击贩运和走私人口的措施。这项协调工作由打击贩运和走私人口部门间协调小组负责，对其组成进

行了审查，以期将接待中心正式纳入。该小组负责进行定期评估，以调整政策和立法措施。

66. 2018 年至 2019 年间，随着打击贩运人口国家行动计划专门处理未成年人问题的增编得到通过，识别和转介可能成为人口贩运受害者的未成年人的问题被重点提上议程。这份增编经过联邦政府各部门之间的讨论，包括围绕以下主题的若干目标：与各语区一道采取举措，建立信息流，为包括青年援助和保护服务的一线工作人员以及监护人举行培训，根据未成年人的具体情况调整贩运和走私人口受害者的目前身份，“情人男孩”问题的状况，贩运人口嫌疑人或肇事者的刑罚执行及其保释安排。各联邦实体还与联邦政府合作制定了适当的补充性举措，并在具体工作组内对整套举措进行了讨论。

L. 经济和社会权利

(建议 138.115、138.117、138.125、138.130-138.131)

67. 在就业方面，弗拉芒大区的激活政策从分类政策转变为更加包容的政策。弗拉芒就业和职业培训部门根据求职者与劳动力市场的距离为其提供支持。⁷² 但仍然可以针对特定目标群体采取行动。主管当局特别关注解决青年失业问题，采取了各种措施，并取得了令人鼓舞的成果。若干政策措施侧重于提高“三无”（不工作，不读书，不受培训）青年的就业率。布鲁塞尔政府依托于公共就业和培训部门，采取了包括“青年保障”在内的各种措施，这些措施有助于解决青年失业问题，并大大改善了青年在劳动力市场上的表现。加大了解决青年失业问题的力度，包括设立了一个专门机构，负责在青年与雇主之间建立联系，采取个性化的信息和指导措施，并发展支持和促进“三无”青年融入劳动力市场的伙伴关系。在 COVID-19 危机的背景下应进一步加大这类努力的力度，因为青年可能尤其受到这场危机的影响。“青年保障”的成功以及确保所有人获得稳定和可持续就业的愿望促使“全民保障方案”启动，这项方案将青年保障的原则扩大到所有在布鲁塞尔大区就业办公室登记的求职者，无论其年龄，并进行了一些调整，以考虑到某些可能需要更长时间支持的受众的特点。

68. 关于弱势群体接受教育的机会，弗拉芒政府的教育机会平等政策立足于三大支柱：每个学生都有权进入其自行选择的学校，每个学生都受到法律保护，以及根据符合某些社会经济指标的学生人数向学校提供额外支持。一些具体措施旨在支持弱势群体。⁷³ 在《优质教育契约》的框架内，法语语区通过了到 2030 年将留级率和辍学率减少 50% 的系统性目标（“指导”法令，2018 年 9 月）。⁷⁴ 这些挑战对于使学校具有包容性至关重要，以消除学校系统中所有分化学生的机制。作为对这项目标的补充，还采取了若干措施，以保障弱势群体接受教育的机会。⁷⁵ 最后，全国儿童权利委员会启动了一个国家参与性项目，旨在将联合国儿童权利委员会 2019 年初对比利时提出的结论性意见转化为教育、信息和传播儿童权利的工具，所针对的对象包括：(i) 儿童，(ii) 专业工作者，(iii) 公众。其目的是促进儿童参与：(i) 制定或调整涉及他们的公共政策；(ii) 监测《儿童权利公约》和相关结论性意见的执行情况。

69. 根据欧洲联盟的共同农业政策，各大区为保护小农场和农村发展采取了支助措施。弗拉芒大区制定了旨在刺激农业部门的措施，包括为新移民和青年农民提供经济和其他援助，以及旨在增强农村地区活力的举措。在共同农业政策的新时

期，将采用各种具有成本效益和可持续的薪酬模式。瓦隆大区在 2019-2024 年政策宣言中计划采取支助措施鼓励获得土地和稳定农民收入，支持农民应对经济和气候变化。

M. 人权教育/培训

(建议 138.118-138.119)

70. 比利时在人权教育和培训领域持续努力。在弗拉芒语区，无论是小学教育还是中学教育，成果目标都包括与人权有关的目标。学校可以自行决定使用哪些材料和方法来实现这些目标。教育监察部门评估学校是否提供优质教育和遵守规章。人权教育材料和方法的开发机构可以各种方式对其进行传播，包括通过教育部的新闻通讯以及 KlasCement 教育材料网站。各个组织和非政府组织还为教师提供了关于人权教育的培训课程。还有越来越多的学校在其愿景和日常实践中围绕可持续发展目标开展工作。

71. 在法语语区，自 2016 年 9 月 1 日和 2017 年 9 月 1 日起分别在小学和中学提供必修的哲学和公民教育。教师上岗培训方案中提供一项 30 小时的课程，其内容为文化多样性和性别层面的理论和实践方法。在高中教师资格和教学硕士学位中，规定了关于文化多样性理论方法的培训。⁷⁶ 此外，在职培训学院在教育工作者以及心理、医学和社会问题中心工作人员的继续培训方案中纳入了与人权有关的主题。⁷⁷

N. 工商企业与人权

(建议 140.35)

72. 2017 年 7 月，比利时根据《工商企业与人权指导原则》制定了自己的工商企业与人权国家行动计划。⁷⁸ 这一行动计划包括 33 项行动，旨在鼓励比利时企业、在比利时开展业务的国际企业以及公共组织和机关在其内部及其影响范围内尊重和促进人权。

73. 国家行动计划强调了查明、预防和减轻商业活动和商业关系中的人权风险的国际方法和框架的重要性。在其执行中，在联邦和联邦实体一级制定了若干举措，⁷⁹ 以促进对人权领域的合理关注。开发了各种工具，用于向企业告知国际指导原则(可持续发展目标、工商企业与人权指导原则、经合组织、劳工组织等)，并帮助它们将这些原则付诸实践。

74. 比利时国家行动计划包括一项监测进程：部门间可持续发展委员会应当每年报告国家行动计划的实施进展。此外，比利时目前正在进行一项国家基线评估，⁸⁰ 以便了解国家一级的现行立法、政策和其他措施根据指导原则有效履行国家尊重人权义务的程度。这项评估可以作为起草第二项计划的出发点。

O. 外交政策中的人权

(建议 138.104、138.129、138.135)

75. 比利时的外交政策和发展合作政策都是在人权方针的基础上制定的。

76. 打击有罪不罚现象仍是比利时外交政策的优先事项。2017 年 12 月，国际刑事法院缔约国大会在《罗马规约》中增加了三项战争罪，这要归功于比利时提出并坚持不懈地推动通过的修正案。修订了关于与国际刑事法院和国际刑事法庭合作的 2004 年 3 月 29 日法律，⁸¹ 以纳入比利时与科索沃问题特别法庭、国际公正独立机制以及联合国成立的负责打击战争罪、危害人类罪、灭绝种族罪或任何其他国际罪行有罪不罚现象的调查小组的合作。比利时为黎巴嫩问题特别法庭的运作作出了积极贡献，并非常积极地参与通过一项大会决议，这项决议设立了协助调查在阿拉伯叙利亚共和国境内犯下国际法所规定最严重罪行的国际公正独立机制。已与国际法院达成加强合作协议。

77. 自 2016 年以来，比利时密切关注旨在加强土著人民、农民和其他农村劳动者权利的国际倡议。比利时将利用现有的普遍人权国际框架继续促进这些群体的权利。

78. 2016 年至 2019 年期间，比利时将国民总收入的平均 0.44% 用于官方发展援助。比利时正在努力为实现 0.7% 的目标作出贡献。

五. 新的挑战，包括进展情况和面临的困难

79. COVID-19 危机深刻改变了世界。这次危机对我们社会的社会经济生活和许多公民，特别是最弱势群体的日常生活造成了重大影响。世界上大多数国家都采取了前所未有的措施来保护民众。

80. 比利时政府始终确保向公民告知病毒传播的风险。⁸² 在前所未有和不断变化的情况下，尊重人权仍然是关切的核心问题，根据一个专家委员会的建议采取的相称措施⁸³ 以必要、相称、不歧视和透明的方式努力实现正当目标。政府还注重使所采取的措施具有包容性，并特别关注受危机影响尤为严重的弱势群体，还纳入了性别层面。自危机开始时，由联邦和联邦实体一级的部长组成的弱势群体工作队负责评估所采取措施的影响，并提出新的措施来帮助弱势群体。在第二波疫情期间，该任务队于 2020 年 11 月 1 日重新启动。此外，跨联邦机会平等与反种族主义和反歧视中心分析了冠状病毒危机对比利时社会的影响，并提出了若干建议，政府目前正在对其进行分析。⁸⁴

81. 为消除贫困，包括儿童贫困以及贫困化采取了若干具体措施，⁸⁵ 如禁止切断水电气的供应，调整社会保障住房的租金，为无家可归者提供适当接待，增加对食物银行和公共福利中心的支助以及其他经济援助，推迟缴纳税金和抵押贷款，以及禁止执行驱逐租客决定。⁸⁶ 为支持无业者或疫情造成的失业者，比利时还建立了因不可抗力临时失业制度，并暂停了失业救济金递减。受强制停业措施影响的自营职业者也能够受益于损害补助。

82. 教育连续性是比利时政策的基石之一。由于认识到教育不平等和辍学问题可能加剧，采取了若干措施确保弱势学生能够受益于远程数字教育，如发放笔记本电脑和提供无线网络。⁸⁷ 自形势允许之时起，学校逐渐重新开放，并采取了必要的预防措施。

83. 比利时还采取措施确保获得基本卫生服务，包括确保提供数量充足的医院床位⁸⁸ 并实施筛查战略。⁸⁹

84. 鉴于暴力(包括性暴力)侵害妇女儿童的风险增加, 采取了具体的预防和保护措施。⁹⁰ 联邦政府 2020 年 11 月 20 日通过了一项行动计划。⁹¹ 还对被剥夺自由者采取了特别措施。⁹²

85. 在第一波疫情结束时, 比利时制定了一项摆脱危机战略,⁹³ 其中包括一项接触者筛查制度, 这项制度包括严格的数据保护措施, 确保匿名性, 并规定只有筛查部门能够获得受访者提供的接触者名单。⁹⁴

六. 展望未来

86. 人权是比利时身份的一部分。这些权利的普遍性、不可分割性和相互依存性相辅相成, 人权始终是在比利时的国内政策中和国际舞台上指导该国行动的基本原则。

87. 在国内, 比利时将继续充分履行其义务, 加强各种负责保护和促进基本权利和自由的国家机制。比利时将通过定期报告, 包括普遍定期审议的定期报告以及对话, 继续与处于总体人权框架核心的各个国际机构合作, 以便将这些权利付诸实践。

注

- ¹ <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx>.
- ² Pour plus d'informations, voir le document de base soumis aux organes des traités: HRI/CORE/BEL/2018.
- ³ Convention n°128 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants – ratifiée le 14 juin 2017; Convention n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie – ratifiée le 22 novembre 2017; Convention n° 167 sur la sécurité et la santé dans la construction – ratifiée le 8 juin 2016; Convention n°170 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail – ratifiée le 14 juin 2017; Convention n°172 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires – ratifiée le 14 juin 2017; Convention n°175 sur le travail à temps partiel – ratifiée le 8 juin 2016; Convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail – ratifiée le 31 mai 2018.
- ⁴ Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé – ratifié le 10 septembre 2019.
- ⁵ CAT, CCPR, CED, CEDAW, CERD, CESC, CRC, CRPD.
- ⁶ CRC-OP-AC, CRC-OP1.
- ⁷ CRC session 80 (14 Jan 2019–01 Feb 2019); CRPD session 21 (11 Mar 2019–05 Apr 2019); CCPR session 127 (14 Oct 2019–08 Nov 2019); CEDAW session 76 (11 Nov 2019–15 Nov 2019); CESC session 67 (17 Feb 2020–06 Mar 2020); CAT session 70 (13 Jul 2020–24 Jul 2020); CERD session 102 (04 Aug 2020–28 Aug 2020).
- ⁸ Loi du 12 mai 2019 portant création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains, *M.B.* 21 juin 2019, 63964.
- ⁹ Arrêté royal portant exécution des articles 41, § 2, et 134 § 2, de la loi du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus (*M.B.*14.02.2019).
- ¹⁰ Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus (*M.B.*01.02.2005).
- ¹¹ Cf. entre autres la formation 'Behaviour Detection Officer', les formations fonctionnelles de la police aéroportuaire ou durant d'autres formations portant sur la diversité. Suite à l'enquête d'Amnesty International sur le profilage ethnique lors de contrôles d'identité par la Police, le chef de corps de la Zone de police locale de Charleroi a mis en place une formation continuée portant sur les aspects pratiques de la loi sur la fonction de police en lien avec le respect des droits humains et des libertés

fondamentales. Une journée d'études sur ce thème est également en préparation au sein de la Police fédérale en collaboration avec des partenaires externes dont la Plateforme 'Stop au profilage ethnique' ; elle vise à sensibiliser les membres du personnel à partir de bonnes pratiques belges et étrangères ainsi qu'à développer le thème du profilage ethnique au niveau national.

- 12 Une collaboration a été initiée entre UNIA, l'Institut National de Criminologie et Criminalistique (INCC) et la Zone de police locale de Schaerbeek-Saint-Josse-ten-Node-Evere afin d'y mener une étude sur l'existence d'une pratique de profilage ethnique. Il s'agit de la première étude scientifique menée à cette échelle au sein d'une zone de police locale. Les premières conclusions de cette étude indiquent qu'il n'existe pas de profilage ethnique structurel. Les recommandations du rapport de l'étude de même que les bonnes pratiques développées au sein de cette zone de police locale pourront servir de base à d'autres unités et zones de la Police intégrée en vue d'aborder cette thématique.
- 13 Son mandat porte sur la période 2016–2021. Le Secrétariat de la Commission est assuré par la Cellule égalité des chances (SPF Justice), l'administration fédérale compétente pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, créée fin 2016; Voir §178 HRI/CORE/BEL/2018.
- 14 *Unia* et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IGVM).
- 15 Pour la Communauté flamande, ce cadre a également été évalué (Décret du 10 juillet 2008 portant le cadre de la politique flamande de l'égalité des chances et de traitement, M.B. 23 septembre 2008). Au niveau de la Région wallonne, le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination a été modifié pour renforcer la protection des personnes d'origine étrangère, des personnes LGBTQI, mais aussi des personnes malades, des femmes et, de façon plus générale, des familles. Au niveau de la Communauté germanophone, le nouveau décret sur l'intégration du 11 décembre 2017 prévoit que tout migrant de n'importe quel statut ou nationalité a le droit de bénéficier des mesures d'intégration. Le parcours d'intégration civique par la voie du dialogue constitue un premier pas d'accompagnement vers une participation des migrants à part entière dans la société.
- 16 Loi du 22 avril 2012 visant à lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes, M.B. 28 août 2012, 51020.
- 17 Loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Code des sociétés et la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et la gestion de la Loterie Nationale afin de garantir la présence des femmes dans le conseil d'administration des entreprises publiques autonomes, des sociétés cotées et de la Loterie Nationale, M.B. 14 septembre 2011, 59600.
- 18 https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/troisieme_bilan_de_la_loi_du_28_juillet_2011_relative_aux_quotas_de_genre_dans_les.
- 19 Loi du 25 juin 2017 de réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets, M.B. 10 juillet 2017.
- 20 Le plan est disponible via www.lgbti.be.
- 21 https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/gm_-_rapport_de_fin_de_legislature_-_final.pdf.
- 22 https://igvm-iefh.belgium.be/fr/actualite/rapport_intermediaire_sur_la_mise_en_oeuvre_du_plan_daction_national_de_lutte_contre_la.
- 23 <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/belgium>.
- 24 A savoir, le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes adopté en juillet 2020 (<https://equal.brussels/fr/plan-bruxellois-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>), le Plan flamand de lutte contre les violences sexuelles adopté en octobre 2020 (<https://www.departementwvg.be/nieuws/eerste-actieplan-tegen-seksueel-geweld-eeen-feit>) et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes adopté en novembre 2020 (<http://www.egalite.cfwb.be/index.php?id=21146>).
- 25 Circulaire commune du Ministre de la Justice et du Collège des Procureurs généraux relative à la politique criminelle en matière de violence dans le couple (COL 4/2006).
- 26 Circulaire du Collège des Procureurs généraux près les cours d'appel, Directive Ministérielle relative au Set Agression Sexuelle (S.A.S.), anciennement COL 10/2005 (COL 04/2017).

- ²⁷ Circulaire du Ministre de la Justice et du Collège des Procureurs généraux relative à la politique de recherche et de poursuites en matière de violences liées à l'honneur, mutilations génitales féminines et mariages et cohabitations légales forcés (COL 06/2007).
- ²⁸ Loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social, M.B. 24 mai 2019, 50023.
- ²⁹ Outil d'évaluation du risque - Directives du Collège des procureurs généraux visant à généraliser l'utilisation d'un outil d'évaluation du risque de première ligne en matière de violence dans le couple par les services de police et les parquets (COL 15/2020).
- ³⁰ Voir https://igvm-iefh.belgium.be/fr/actualite/mise_a_jour_de_lectionimation_de_la_prevalence_des_mgf_en_belgique.
- ³¹ Voir https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/code_de_signalement_mutilations_genitales_feminines.pdf.
- ³² Voir <https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>.
- ³³ Implanté en structure hospitalière, un CPVS permet aux victimes de violences sexuelles d'obtenir toute l'assistance possible en un seul endroit, 24h/24, en ce compris la possibilité de déposer plainte. 68 % des victimes qui se sont présentées aux CPVS ont porté plainte à la police, bien davantage qu'habituellement en matière de violences sexuelles.
- ³⁴ Une différence de traitement se présentait entre l'étranger marié à un citoyen de l'UE (ou à un Belge) et l'étranger marié à un ressortissant de pays tiers lorsqu'il y a cessation de vie commune à la suite de violences familiales. Là où l'étranger marié à un citoyen de l'UE (ou à un Belge) devait démontrer disposer d'un revenu suffisant ou d'un travail pour maintenir son séjour (article 42quater, §4, 4^o de la Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès, le séjour et l'éloignement des étrangers), cette condition n'existait pas pour l'étranger marié à un ressortissant de pays tiers. Dans le cadre de l'examen du maintien de son droit au séjour, l'OE ne doit donc plus exiger de la victime de violences familiales, qui est membre de famille d'un citoyen de l'UE, la preuve qu'il dispose d'un revenu suffisant ou d'un travail (ainsi que d'une assurance maladie). La Cour constitutionnelle a ainsi statué (voir <https://www.const-court.be/public/f/2019/2019-017f.pdf>).
- ³⁵ *UN Doc. CRC/C/BEL/5-6*, §§ 37-40, 133-135, 211-217 ; *UN Doc. CRC/C/BEL/Q/5-6/Add.1*, §9 et pp. 6-7, 11-14, 15-16, 19-20 ; *UN Doc. CCPR/C/BEL/6*, §§72-82 et 180-182 ; *UN Doc. CAT/C/BEL/4*, §§158-169 ; *UN Doc. E/C.12/BEL/5*, §§208-2013.
- ³⁶ Le nouvel article 458ter du Code pénal permet désormais l'absence d'infraction en cas de levée du secret professionnel pour organiser la 'concertation de cas' pour les enfants victimes de violence intrafamiliale ou autre. La prescription des infractions sexuelles graves commises sur les mineurs a également été supprimée (Loi du 14 novembre 2019, M.B. 20 décembre 2019 ; Loi du 5 décembre 2019, M.B. 20 décembre 2019).
- ³⁷ Parmi les campagnes de sensibilisation, on peut mentionner '#ARRÊTE c'est de la violence', lancée en 2018 au niveau francophone. Au niveau flamand, depuis 2017, 'Stop it Now!', un modèle de prévention international vise à réduire l'abus sexuel via la sensibilisation et une ligne d'aide (chat, téléphone et e-mail) pour des personnes soucieuses de leurs sentiments et comportements sexuels vis-à-vis des enfants et leurs proches.
- ³⁸ 102 ('Awel' – téléphone, e-mail et chat, Communauté flamande), et 103 (Communauté française).
- ³⁹ En Communauté flamande, depuis début 2019, des adultes et mineurs peuvent chatter anonymement avec le personnel de 1712 (violences, abus et maltraitements infantiles), la disponibilité de la ligne d'aide a également été étendue. Les jeunes qui sont victimes ou qui ont des questions à propos d'abus sexuels peuvent dialoguer via la *chatbox* <http://www.nupraatikerover.be>.
- ⁴⁰ En Communauté flamande sur la violence contre les enfants et adolescents (2019) et sur les violences sexuelles contre les femmes et jeunes filles handicapées (2018). En Communauté française depuis 2016, les équipes SOS récoltent de nouvelles données statistiques concernant la prise en charge de l'enfance maltraitée.
- ⁴¹ Pour la Communauté flamande, en 2016, actualisé et étendu fin 2018. En Communauté française, un arrêté de 2016 ancre le champ d'action de la coordination de la prévention dans un programme transversal et articule les programmes (celui transversal de YAPAKA et ceux de chaque administration) dans un plan coordonné triennal prévention de la maltraitance avec comme cibles le

grand public et les enfants et les travailleurs de terrain. Le gouvernement flamand a adopté pour 2020-2024 le plan d'action de lutte contre la violence sexuelle, y compris contre les enfants et le plan flamand sur la politique de jeunesse et les droits de l'enfant qui comprend aussi la problématique de la violence à l'égard des enfants.

- ⁴² *UN Doc. CRC/C/BEL/5-6*, §§34-36, 153-177; *UN Doc. CRC/C/BEL/Q/5-6/Add.1*, §§ 6 et 58-59; *UN Doc CESCR. E/C.12/BEL/5*, §§ 214-224.
- ⁴³ Centres publiques d'action sociale.
- ⁴⁴ *UN Doc. CRC/C/BEL/5-6*, §§58-64.
- ⁴⁵ Le Plan de lutte contre la pauvreté flamand (2015-2019) porte plus précisément l'attention aux services sociaux; à la famille (nouveau système d'allocations familiales); à l'éducation (mesures visant à maximaliser la participation des enfants à bas âge); à la création d'emplois; et au logement. Le système d'allocations familiales a évolué vers un programme de croissance pour lutter contre la pauvreté infantile et supporter financièrement des familles dans les frais d'éducation.
- ⁴⁶ Parmi les actions prévues: soutenir la parentalité et renforcer la prévention. Certaines mesures récentes ont permis d'alléger le coût de l'école pour les familles (projet-pilote de gratuité dans les cantines de l'enseignement maternel en milieu socio-économique défavorisé et le décret imposant la gratuité scolaire en maternelle).
- ⁴⁷ Notamment concernant la gratuité scolaire, l'accueil de la petite enfance, le soutien aux familles et la prévention sociale, l'accès aux loisirs et à la culture.
- ⁴⁸ *UN Doc. CRC/C/BEL/Q/5-6/Add.1*, §15.
- ⁴⁹ Infractions de coups et blessures et/ou traitements dégradants avec circonstances aggravantes si commis envers un mineur par ses parents ou toute autre personne ayant autorité sur lui. Voir entre autres les articles 371 du Code civil et 22 bis de la Constitution.
- ⁵⁰ Le gouvernement flamand établit au début de chaque nouvelle législature un cadre commun d'objectifs, qui sont ensuite traduits en deux cycles en plans d'action pour la mise en œuvre de ces objectifs. En Région wallonne, un rapport triennal est rédigé par l'AVIQ sur l'application de 'handstreaming' dans le chef des organismes d'intérêt publics wallons. À Bruxelles, la 'Charte *Handstreaming* a été adoptée en 2015 par la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune (COCOM) et la Commission communautaire française (COCOF). Cette charte implique que chaque ministre doit accorder une attention spécifique aux droits des personnes handicapées dans le cadre de ses compétences. Elle a été légalement ancrée dans la législation des trois entités fédérées bruxelloises et est d'application depuis lors. En Communauté germanophone, le plan d'action 'DG Inklusiv 2025' a été adopté par le DSL en 2015 en vue de la mise en œuvre de la Convention. Pour une présentation de ces plans, CRPD session 21, page 4).
- ⁵¹ À Bruxelles, le Conseil bruxellois des personnes handicapées a été créé en 2018 (en plus de celui existant au niveau de la COCOF depuis de nombreuses années). En Communauté flamande, un 'Conseil consultatif flamand des personnes handicapées' a été créé et une évaluation est en cours (en vue d'une éventuelle consolidation décrétole). Le gouvernement de la Communauté germanophone s'est aussi engagée à soutenir la société civile dans la création d'un conseil consultatif. En Région Wallonne, les personnes handicapées et leurs organisations sont associées structurellement aux politiques via la 'Commission wallonne des personnes handicapées'. Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD session 21, page 6.
- ⁵² En Communauté flamande, plusieurs mesures politiques ont été prises pour rendre l'enseignement ordinaire plus inclusif. Le nouvel accord de coalition du gouvernement flamand (septembre 2019) stipule que le décret sur les mesures en faveur des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux sera remplacé par un nouveau décret. L'intention de ce décret est d'apporter le soutien approprié à chaque élève dans le bon contexte, le cadre et l'école. Le gouvernement flamand souhaite apporter un soutien efficace et réalisable aux élèves et aux écoles. En Communauté française, le décret de 2019 prévoit la création de classes ou d'implantations de l'enseignement spécialisé au sein des bâtiments de l'enseignement ordinaire. Ces classes sont désignées sous l'appellation de 'classes à visée inclusive'. Un Décret relatif aux aménagements raisonnables entré en vigueur en septembre 2018, vise à améliorer l'accueil, l'accompagnement et le maintien des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire en rendant obligatoire la mise en œuvre d'aménagements raisonnables; des outils spécifiques d'information relatifs aux besoins spécifiques et aux aménagements raisonnables sont mis à disposition des équipes éducatives. En outre, le Pacte pour un Enseignement d'excellence

prévoit l'adoption d'un Plan global de lutte contre le décrochage. A Bruxelles, la COCOF a renforcé ses services de soutien en matière d'inclusion scolaire via des services d'accompagnement agréés, le renforcement des aides à l'inclusion dans les écoles ordinaires et une augmentation des interventions en accompagnement pédagogique pour les études supérieures et universitaires. En Communauté germanophone, l'accent a été mis davantage sur le soutien individuel des élèves au cours de la dernière législature. Pour une présentation des mesures, voir CRPD session 21, pages 34–35.

- 53 Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD session 21, pages 34–35.
- 54 En Région flamande, la prime de soutien flamande (VOP) est une subvention salariale pour les employeurs qui embauchent ou emploient des personnes handicapées et pour les indépendants handicapés. La réglementation relative aux mesures spéciales d'aide à l'emploi a été adaptée afin que les demandeurs d'emploi et les élèves handicapés aient également le droit d'adapter leur environnement de travail. En Région wallonne, l'objectif d'accroissement du taux d'emploi est travaillé sur plusieurs axes: aménagements de l'environnement, obligations légales, sensibilisation des employeurs. De plus, des mesures d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi handicapés ont été mises en place. A Bruxelles, le gouvernement a généralisé le projet *'Pool H'* qui organise des actions de prospection type face-to-face envers les employeurs, des secteurs privé et public, actifs en Région bruxelloise et manifestant un intérêt pour la mise à l'emploi et la rétention de personnes handicapées. En Communauté germanophone, le DSL propose, en coopération avec des entreprises, différentes mesures spécifiques d'intégration sur le marché du travail.
- 55 Au niveau fédéral, la Régie des bâtiments a adopté en 2018 un ensemble de nouvelles obligations et recommandations sur l'accessibilité des bâtiments. En Flandre, l'agence pour l'accessibilité *'Inter'* soutient et conseille les domaines politiques flamands, fournit un soutien à la construction et à l'architecture dans toutes les phases du processus de construction, sensibilise, recherche et organise des formations et des projections d'accessibilité. En Région wallonne, le plan Accessibilité wallon 2017-2019 vise à promouvoir l'accessibilité universelle dans les domaines de l'action sociale, l'aménagement du territoire, le logement, les infrastructures, la mobilité, le tourisme et les pouvoirs locaux. Les différents niveaux de pouvoir ont également introduit des législations transposant la directive européenne sur l'accessibilité des sites web et des applications mobiles des autorités publiques. A Bruxelles, equal.brussels (Service public régional de Bruxelles) est le point de contact privilégié pour tout ce qui concerne l'accessibilité. Enfin, la Belgique a transposé la directive européenne 2014/25/UE qui vise à définir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre de la passation de marchés par des entités opérant notamment dans le secteur des services postaux. Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD session 21, pages 13–15.
- 56 Ainsi par exemple, au niveau de la Communauté et de la Région flamande, le Plan horizontal de la politique d'égalité des chances 2015-2019 a inclus l'objectif d'atteindre une accessibilité intégrale. En Région wallonne, le plan Accessibilité wallon 2017-2019 vise également à promouvoir l'accessibilité universelle dans les domaines de l'action sociale, l'aménagement du territoire, le logement, les infrastructures, la mobilité, le tourisme et les pouvoirs locaux. Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD session 21, pages 13–15.
- 57 La loi privilégie le régime de protection extrajudiciaire par lequel le mandant organise, pour le futur, la gestion de ses intérêts patrimoniaux et extrapatrimoniaux. L'objectif est de limiter autant que possible l'intrusion de personnes dans la gestion des intérêts de la personne protégée. De plus, la priorité est donnée au régime d'assistance sur celui de la représentation. Ce n'est que par défaut que la personne protégée est placée sous régime de représentation. Dans ce cas, au cours de sa gestion, l'administrateur doit respecter les principes que la personne a énoncés dans une éventuelle déclaration et la faire participer autant que possible dans l'exercice de sa mission. Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD session 21, page 17.
- 58 Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.
- 59 Article 74/19 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers prévoit: *'Les mineurs étrangers non accompagnés ne peuvent pas être maintenus dans des lieux au sens de l'article 74/8, § 2'*.
- 60 Arrêté royal du 14 mai 2009 fixant le régime et les règles de fonctionnement applicables aux lieux d'hébergement au sens de l'article 74/8, § 1er, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

- 61 n° 244.190.
- 62 n° 248.424.
- 63 Art. 74/17, §1, part 1 ; art. 24, §3 ; art. 49, §3 ; 49/2, §5 et 61/8, §2 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
- 64 Art. 74/17, § 1^{er}, alinéa 1^{er} de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
- 65 Dans l'arrêt M.A. c. Belgique, 1965/18, la Belgique a été condamnée pour violation des articles 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention européenne des droits de l'homme.
- 66 Arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif à la banque de données commune *Terrorist Fighters*, mise à jour au 27 janvier 2020.
- 67 Arrêté royal du 23 avril 2018 relatif à la banque de données commune Propagandistes de haine et portant exécution de certaines dispositions de la section Ierbis " de la gestion des informations " du chapitre IV de la loi sur la fonction de police, mise à jour au 27 janvier 2020.
- 68 Loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, mise à jour au 5 septembre 2018.
- 69 L'OCAM n'a pas de compétence directe dans les matières de profilage ethnique illégal et du racisme, mais est compétent dans toutes les matières relatives au terrorisme et à l'extrémisme. Ce dernier peut comporter, entre autres, des conceptions ou les visées racistes ou xénophobes, quand ils sont contraires aux principes de la démocratie, des droits humains ou des autres fondements de l'Etat de droit. (Article 8, §1, 1^o, c du Loi organique de 30 novembre 1998 relative aux services de renseignement et de sécurité et article 3 §1 du Loi de 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace).
- 70 Le gouvernement flamand a un rôle préventif et curatif dans la lutte contre la radicalisation violente. À cette fin, un plan d'action a été adopté en 2015, qui a été mis à jour en 2017. Le principe clé est une approche préventive intégrée dans laquelle chaque domaine politique prend sa responsabilité dans le cadre de ses compétences respectives. L'objectif n'est pas de créer de nouvelles structures, mais de renforcer les installations régulières existantes et les compétences des travailleurs de première ligne. Actuellement, un nouveau plan d'action est en cours d'élaboration.
- 71 La Région bruxelloise a intégré dans son Plan Global de Sécurité et de Prévention 2017-2020 un plan d'action coordonné par Bruxelles-Prévention et Sécurité (BPS) destiné à offrir un soutien aux communes, aux zones de police bruxelloises et aux associations et aux organismes régionaux en termes de ressources, d'expertise, de relais et de coordination, optimiser les actions locales par une approche intégrative et intégrale, soit visant les différentes étapes du processus de radicalisation, soit de la prévention précoce à la réinsertion sociale et à renforcer l'analyse de l'image de ces phénomènes en Région de Bruxelles-Capitale.
- 72 Il existe différents instruments pour les jeunes peu qualifiés (réduction des coûts du travail), les personnes de plus de 58 ans (réduction des coûts du travail), les personnes handicapées (par exemple, réduction des coûts du travail, prime pour l'employeur d'un employé handicapé, formation professionnelle individuelle, orientation spécialisée pour les personnes ayant des problèmes médicaux, mentaux, psychologiques ou sociaux et se trouvant à une grande distance du marché du travail) et les personnes d'origine étrangère (programme "Intégration par le travail" et politique 'Focus on Talent').
- 73 Il s'agit notamment de mesures visant à limiter les frais de scolarité, à payer automatiquement les allocations scolaires, à accroître la participation des enfants des groupes vulnérables à l'enseignement préscolaire et à lutter contre le décrochage scolaire. Une éducation d'accueil est organisée pour les nouveaux arrivants. Il existe également des mesures spécifiques pour les enfants des groupes de population itinérants.
- 74 Chaque établissement est amené à se doter d'objectifs et d'actions spécifiques en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du système. Parallèlement, la Communauté française élabore un Plan global de lutte contre le décrochage qui reposera sur trois axes - des mesures de prévention, d'intervention et de compensation.
- 75 Parmi les mesures de soutien aux groupes vulnérables, on peut compter les suivantes: Depuis la rentrée scolaire 2019, la gratuité s'applique à l'enseignement maternel (par étape). Elle devrait s'élargir ensuite aux classes primaires, puis secondaires; Renforcement du dispositif relatif à l'accueil,

la scolarisation et l'accompagnement des élèves primo-arrivant et les francophones qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement, à travers la mise en place d'un système harmonisé et renforcé de soutien à la langue de l'enseignement et aux compétences langagières dès le plus jeune âge; Un renforcement de la qualité de l'enseignement maternel, axé sur les mesures suivantes: renforcer l'encadrement, adoption d'un cadre de référence des apprentissages en maternel afin d'assurer que tous les enfants disposent du même cadre de compétences initiales, obligation de la fréquentation de la 3e maternelle.

- 76 Parmi les contenus d'enseignement obligatoires pour tous les futurs enseignants, qui peuvent être reliés à la problématique des droits humains on peut compter: la psychologie sociale et relative à la gestion des relations humaines à l'égard des élèves, des étudiants et de leur environnement familial et des groupes, les inégalités découlant des rapports sociaux de sexe opérant dans le milieu scolaire, et plus généralement des rapports de pouvoir entre les groupes majoritaires et les groupes minorisés socialement ; la sociologie de l'éducation, en ce compris la diversité culturelle et les inégalités relatives aux différents critères de discrimination, les inégalités liées au sexe, les inégalités socio-économiques et notamment les phénomènes de pauvreté, les formes que peuvent prendre certaines radicalisations en analysant leurs idéologies, leurs processus, leurs manifestations excessives possibles et les moyens de les prévenir, les violences sexistes faites aux femmes et basées sur le genre et la prise en compte de ces réalités dans une perspective inclusive dont les relations entre les familles et l'école, ainsi qu'inter-sectionnelle.
- 77 Compréhension des phénomènes de relations interpersonnelles, de groupes restreints et développement de comportements propres à gérer les relations humaines et démocratiques au niveau des élèves (notamment le harcèlement entre élèves en milieu scolaire). Etude des facteurs sociaux, économiques et culturels qui influencent le comportement des jeunes et leurs conditions d'apprentissage (notamment en lien avec le décrochage scolaire).
- 78 https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/plan_daction_national_entreprises_et_droits_de_lhomme_2017.compressed.pdf.
- 79 <https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/document/files/pdf-b1hr-fr-final.pdf>.
- 80 <https://www.nationalbaselineassessment.be/>.
- 81 Loi du 11 juillet 2018 portant des dispositions diverses en matière pénale, *MB* 18 juillet 2018, 57582 : Loi portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social, *MB* 24 mai 2019, 50023.
- 82 Voyez notamment les données publiées par l'Office belge de statistique, <https://statbel.fgov.be/fr/covid-19-donnees-statbel> et <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/>.
- 83 Pour un aperçu des organes compétents, voyez <https://www.info-coronavirus.be/fr/que-font-les-autorites-sanitaires/>.
- 84 <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/covid-19-les-droits-humains-a-lepreuve-2020>.
- 85 Pour un aperçu plus détaillé, voyez <https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/04/200409-aperçu-covid-19-FR.pdf>.
- 86 En ce qui concerne l'interdiction d'exécution de décisions d'expulsion de logements, voyez http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2020031707&table_name=loi; <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/13/2020041337/moniteur>; <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/besluit/2020/03/27/2020030439/staatsblad%20>.
- 87 Voir le rapportage plus détaillé fait au Conseil de l'Europe, disponible sur le site <https://www.coe.int/en/web/education/responses-from-our-member-states>.
- 88 En ce qui concerne le '*Hospital & transport surge capacity*', voyez <https://www.health.belgium.be/fr/covid-19-hospital-transport-surge-capacity-etapes-suivantes-2e-vague> Une avance d'un montant d'1 milliard d'euros a également été versée aux hôpitaux, voyez à ce sujet <https://www.health.belgium.be/fr/covid-19-organisation-des-soins-de-sante>.
- 89 'L'objectif est de pouvoir offrir un test de laboratoire à toutes les personnes qui en ont besoin, c'est-à-dire ceux qui présentent des symptômes et pour qui un médecin suspecte une infection, les personnes fortement exposées au virus de par leur profession et les personnes exposées au virus après un contact intense avec une personne infectée', voyez <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-24-04/>.
- 90 Voyez les mesures rapportées au Conseil de l'Europe: <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/promoting-and-protecting-women-s>

rights#{"63001324":[4]}; <https://rm.coe.int/prems-140520-fra-2530-cdadi-covid-19-a5-web/1680a08c97>; [https://www.coe.int/fr/web/children/covid-19#{%2269831531%22:\[6\]}](https://www.coe.int/fr/web/children/covid-19#{%2269831531%22:[6]})
<https://rm.coe.int/belgium-covid-19/1680a02229>.

- ⁹¹ <https://news.belgium.be/fr/covid-19-plan-daction-federal-de-lutte-contre-les-violences-de-genre-et-intrafamiliales>.
- ⁹² Voir les mesures rapportées au Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe: <https://www.coe.int/fr/web/cpt/belgium>; <https://www.coe.int/fr/web/cpt/-/council-of-europe-anti-torture-committee-publishes-response-of-the-belgian-authorities>.
- ⁹³ En ce qui concerne la stratégie de sortie, voyez <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-24-04/>.
- ⁹⁴ Les politiques de protection des données sont publiées sur les sites suivants: <https://www.zorg-en-gezondheid.be/sites/default/files/atoms/files/Privacyverklaring%20%20Contactonderzoek%20Covid19%20V2.0.pdf> ; https://www.info-coronavirus.be/fr/suividescontacts/?fbclid=IwAR3dxtZQTgNxxwQ6FKUaIZIOQuDKxaqn7noyNpuaVmwe6Bm--ElqVAyp_TK0.